REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Seine-Saint-Denis

Ville de Vaujours

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 DECEMBRE 2019 À 20h30

DELIBERATION N°2019/12-16

OBJET : Garantie d'emprunts à la société FRANCE HABITATION

Direction des moyens
Service des finances

DATE DE CONVOCATION : 05 décembre 2019

DATE D'AFFFICHAGE : 28 novembre 2019

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris-Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17
VOTANTS : 22
SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise BOCAGE

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Michel RINGRESSI, Guiseppina DI MINO, Christelle MARTINEZ, Danièle CHEVILLARD, Thierry VARY, Jacqueline SCHMIT, Guy VALENTIN, Guy ISDANT, Françoise BOCAGE, Claudine POLIPOWSKI, Margarida PIMENTA, Daniel BOUCHER, Carmélita CHAUSSIERE, José DA SILVA, Yann COSTE, Claudine SIMMER.

ETAIENT ABSENTS : Claude LEMASSON, Anne BARTHELEMY, Giovanni CANTELMO, Arnaud FROMENT, Marie-Thérèse GARNIER, Paul MORANT, Daniel BORGEOT (non excusé), Yamina KOUADRIA, Aïssam KROUNA (non excusé), Abdenour AMAROUCHE (non excusé), Houria BEQUIT (non excusée), Catherine ANCONA (non excusée).

POUVOIRS : Claude LEMASSON donne pouvoir à Michel RINGRESSI, Anne BARTHELEMY à Guiseppina DI MINO, Giovanni CANTELMO à Carmélita CHAUSSIERE, Marie-Thérèse GARNIER à Dominique BAILLY, Paul MORANT à Claudine POLIPOWSKI,

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20191212-2019-12-16-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Rapporteur : Thierry VARY

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande formulée par la société « France Habitation » dont l'adresse postale est 14-16 boulevard Garibaldi – 92130 Issy-Les-Moulineaux et représentée par Monsieur Pascal VAN LAETHEM, directeur général délégué, tendant à demander la garantie de la Ville de Vaujours pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), pour l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 83 logements, situé 49-65 rue de Meaux, 93410 Vaujours

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU les caractéristiques financières en annexe entre la société « France Habitation » et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC),

VU l'avis de la commission des finances du 18 novembre 2019,

CONSIDERANT la demande formulée par la société « France Habitation » auprès de la commune de Vaujours en vue d'obtenir une garantie d'emprunt d'un montant de 9 037 931.00 € pour financer l'acquisition en VEFA de 83 logements dont 41 PLUS, 17 PLS et 25 PLAI, de l'ensemble immobilier « situé 49-65 rue de Meaux 93410 Vaujours,

CONSIDERANT les documents transmis avec la convocation du Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

Article 1 : ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9 037 931.00 € souscrit par la société « France Habitation » et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), selon les caractéristiques financières, constitué de 9 lignes de prêts.

Les caractéristiques financières sont jointes en annexe et font parties intégrantes de la présente délibération. Ce prêt est destiné à financer l'acquisition en VEFA de 83 logements dont 41 PLUS, 17 PLS et 25 PLAI, de l'ensemble immobilier « situé 49-65 rue de Meaux 93410 Vaujours,

Article 2 : LA GARANTIE de la commune de Vaujours est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont elle ne serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Article 3 : S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), dans les meilleurs délais à se substituer à la société « France Habitation » pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires au règlement.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20191212-2019
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019

Article 4 : S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 5 : AUTORISE le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et l'emprunteur, à signer la convention entre la ville et la société « France Habitation » qui précisera les conditions, le nombre et la nature des contreparties de logements attribués dans le cadre de la garantie d'emprunts au titre de 17 logements, dont 8 PLUS, 4 PLS et 5 PLAI, de l'ensemble immobilier « situé 49-65 rue de Meaux 93410 Vaujours,

Article 6 : Le Maire, le Receveur municipal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi : par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification, par l'application informatique Télé recours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Article 8 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis

- Monsieur le Trésorier Principal du Livry Gargan

Ampliation en sera insérée au Recueil des Actes Administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus
et ont signé les membres présents
pour extrait certifié conforme

Vaujours, le 06 décembre 2019

Le Maire,

MAIRIE DE VAUJOURS
Saint-Denis

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20191212-2019-12-16-DE
Date de télétransmission : 12/12/2019
Date de réception préfecture : 12/12/2019